SCI DU 21 RUE JEAN DE LA FONTAINE

Société civile immobilière au capital de 1.000 €

Siège social : 191, Boulevard Pereire 75017 PARIS

989 979 802 R.C.S. PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le douze Octobre,
À onze heures,

Les associés de la Société Civile Immobilière SCI DU 21 RUE JEAN DE LA FONTAINE se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la Gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Florent THISSE, ès-qualité de Cogérant et associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent 1.000 parts sociales sur les 1.000 parts sociales composant le capital social, soit cent pour cent du capital social, et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la Gérance,
- le texte du projet des résolutions,
- les statuts sociaux.

Le Président déclare que les documents devant être communiqués aux associés ont été tenus à leur disposition au siège social et que la Société a satisfait aux demandes de documents dont elle a été saisie.

Les associés, tous présents ou représentés, déclarent avoir eu connaissance de l'ensemble de ces documents et renoncent expressément à se prévaloir de toute irrégularité qui pourrait affecter les formes et délais de convocation de la présente Assemblée et de communication des documents.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Il rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la Gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative de l'article 4 « Siège social » des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Gérance.

La discussion est ensuite ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

J.T. H.T. C.T. F.T.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, décide de transférer le siège social de la Société du 191, Boulevard Pereire 75017 PARIS au 19, rue Jean de La Fontaine 75016 PARIS, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, comme conséquence de la décision qui précède, décide de modifier l'article 4 des statuts, qui est désormais rédigé comme suit :

*« **Article 4 - Siège Social***

Le siège de la Société est fixé : 19, rue Jean de La Fontaine 75016 PARIS.

Il peut être transféré en tout autre endroit sur décision collective extraordinaire des associés. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés et par la Gérance après lecture.

Monsieur Florent THISSE
Président de séance
Associé et Cogérant



Madame Clémence d'REGEL épouse THISSE
Associée et Cogérante



Monsieur Hubert THISSE
Associé



Monsieur Jérôme THISSE
Associé



J.T. H.T. C.T. F.T.